



Strengthening capacity for inclusive negotiations



Atelier de formation du REJEAC

Introduction au Droit International de l'Environnement

Pascale Bird
Legal Response International

PLAN

- Introduction
- Rappel historique
- Sources
- Principes fondamentaux
- Caractéristiques du droit international de l'environnement

Introduction

- Prise de conscience au siècle dernier de 1) la fragilité des écosystèmes et dégradation de l'environnement et 2) de la dimension internationale des problèmes environnementaux
- Certains phénomènes ne peuvent être compris et combattus qu'au niveau international, voire global
- Interdépendance des différentes composantes de l'environnement

Rappel historique

- Emergence d'une conscience écologique fin des années 60
- **Conférence NU de Stockholm en 1972**

Déclaration sur l'Environnement, Principe 21 proclame:

« le devoir des États de faire en sorte que les activités menées dans les limites de leur juridiction ou sous leur contrôle ne causent pas de dommages à l'environnement dans d'autres Etats ou dans des régions ne relevant d'aucune juridiction nationale »

- Adoption d'instruments internationaux sectoriels et développement de législations nationales

Rappel historique (suite)

- Développement d'une réglementation transversale: activités dangereuses, produits et déchets toxiques, etc.
- **Convention de Rio sur l'environnement et le développement, 1992**
 - Convention-cadre des Nations Unies s/changements climatiques
 - Convention s/diversité biologique
 - Convention des Nations Unies s/lutte contre la désertification
 - Déclaration s/environnement et développement
 - Déclaration sur la forêt
 - Agenda 21



Sources

- Art.38, Statut de la Cour Internationale de Justice
 - Traité
 - **Droit coutumier** = pratique générale acceptée comme étant de droit ex. Principe 21, Déclaration de Stockholm
 - Principes généraux
 - **Décisions des cours et tribunaux**
- Soft law

Traité

- Conclu entre Etats
- Régi par le droit international
- Instrument écrit
- Dispositions d'entrée en vigueur
- Processus de ratification, acceptation ou approbation
- 250 traités s/protection de l'environnement

Traité

- **Caractère contraignant du traité, mais ses dispositions peuvent être à caractère obligatoire ou volontaire**
- Plusieurs facteurs déterminent caractère contraignant ou pas : emplacement dans le texte, sujet, langage, précision, contenu normatif...
- **Obligations de résultat v obligations procédurales ou de comportement**
- Structure: préambule, partie opératoire (obligations des Parties, mesures d'application, dispositions finales)

Soft Law

- Instruments non contraignants mais formulés de manière normative, utilisés dans les relations internationales contemporaines par les États et les organisations internationales
- Engagement de bonne foi – crée une attente d'un respect des règles
- Exemples:
 - Déclarations de Stockholm et Rio
 - Décisions des Conférences des Parties: généralement non contraignantes mais indiquent un engagement politique et ont une portée normative

Principes fondamentaux

- Normes juridiques établies ou sous-tendant les sources du DIE
- Statut juridique variable selon la source et le contenu
- Présents dans les préambules et les parties déclaratives des traités
 - Souveraineté étatique s/ressources naturelles
 - Préservation et protection de l'environnement
 - Prévention
 - Précaution
 - Pollueur-payeur
 - Développement durable
 - Equité
 - Responsabilité commune mais différenciée
 - Participation du public
 - Coopération

Caractéristiques du droit international de l'environnement

- Nécessite une approche multidisciplinaire
- Nécessite de fréquentes adaptations liées aux avancées scientifiques et techniques
- Traités nécessitent l'établissement de structures et institutions particulières (CdP, Secrétariat, etc.)
- Accords représentent souvent le plus petit dénominateur commun
- Mécanismes d'application faibles ou inexistant



Strengthening capacity for inclusive negotiations

MERCI !

enquiries@legalresponse.org
www.legalresponse.org

